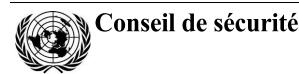
Nations Unies S/2024/62



Distr. générale 15 janvier 2024 Français Original : anglais

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2692 (2023) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a décidé de proroger jusqu'au 15 juillet 2024 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), défini dans sa résolution 2476 (2019) portant création du Bureau. On y trouvera les principaux faits nouveaux survenus depuis le précédent rapport, daté du 16 octobre 2023 (\$/2023/768), et un point sur l'exécution du mandat du Bureau.

II. Politique et bonne gouvernance

- 2. Au cours de la période considérée, le Premier Ministre, le Haut Conseil de la transition, les signataires de l'accord du 21 décembre et les groupes d'opposition se sont efforcés de parvenir à une conception commune de la restauration des institutions démocratiques. Les discussions ont porté sur l'élaboration d'un dispositif de gouvernance qui permettrait de créer les conditions nécessaires à l'organisation d'élections. Toutefois, des divergences ont persisté, notamment au sujet des prérogatives et des compétences d'une structure présidentielle, en particulier pour ce qui est de conférer à celle-ci le pouvoir de changer le Premier Ministre, comme le souhaitent certains partis d'opposition.
- 3. La Présidente du Haut Conseil de la transition, Mirlande Manigat, s'est inquiétée de la lenteur de la mise en place du Conseil électoral provisoire, indispensable à l'organisation d'élections. Lors d'un entretien donné le 1^{er} novembre, elle a souligné que l'impasse politique entravait l'application de l'accord du 21 décembre, qui visait à élire un(e) président(e) d'ici au 7 février 2024. Cette impasse avait notamment ralenti la sélection et la nomination des conseillers électoraux, une étape nécessaire du processus électoral. Malgré ces difficultés, les préparatifs techniques se sont poursuivis. Il convient de noter que le Gouvernement a contribué à hauteur de 15 millions de dollars au panier de fonds visant à soutenir les efforts électoraux, qui est piloté par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- 4. Afin d'encourager le dialogue entre les différentes parties prenantes, la Représentante spéciale du Secrétaire général a rencontré des représentants de toutes les composantes de la classe politique et de la société civile, y compris les milieux





universitaires, le secteur privé et les groupes religieux. Elle a souligné qu'il importait de créer des conditions de sécurité et des conditions politiques propices à la restauration des institutions démocratiques et pris plusieurs initiatives pour accroître la participation politique des femmes et des jeunes à la prise de décision. Le 16 octobre, le BINUH a facilité la tenue, au Cap-Haïtien (département du Nord), de nouvelles discussions sur la sécurité, la réforme de la gouvernance, les élections et la participation civique entre les partis politiques, les organisations de la société civile et les représentants du secteur privé haïtiens. Les 27 novembre et 13 décembre, deux tables rondes auxquelles a participé la Représentante spéciale ont été organisées à Port-au-Prince à l'intention des femmes ainsi que des jeunes leaders issus de la classe politique, de la société civile et du secteur privé. Les participants ont plaidé pour l'offre de plus de possibilités de formation aux femmes et aux jeunes leaders et pour l'inclusion de dispositions sur la parité des genres dans les cadres juridiques. Des manifestations ont également été organisées les 12 et 17 décembre afin de créer des espaces sûrs pour les personnes LGBTQI+ et d'accroître leur participation à la vie politique en leur permettant de faire connaître leurs points de vue et de formuler des propositions de solution à la crise politique et électorale.

- 5. Le Groupe de personnalités éminentes de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a continué de promouvoir un plus large consensus politique et s'est notamment entretenu avec les parties prenantes nationales en Haïti du 8 au 14 novembre. Dans une déclaration du 21 novembre, il a souligné les difficultés rencontrées, en particulier le fait que certaines sections du groupe d'opposition continuaient d'exiger la démission du Premier Ministre comme condition préalable au dialogue. Afin d'aider à aplanir les différends et de préparer une nouvelle série de consultations, il a proposé, le 23 novembre, un projet de cadre relatif à une période de transition de 18 mois, qui prévoit la formation d'un gouvernement d'union nationale dirigé par un Premier Ministre et d'un Conseil de transition composé de sept membres. Ce dernier serait investi de prérogatives présidentielles, notamment du pouvoir de nommer un nouveau conseil électoral provisoire, de cosigner les décrets gouvernementaux, de désigner une commission d'examen de la Constitution et de présider un nouveau conseil supérieur de la sécurité nationale.
- Le Groupe de personnalités éminentes a effectué une nouvelle visite en Haïti du 6 au 14 décembre, après avoir donné aux parties prenantes un délai de deux semaines pour étudier sa proposition et y donner suite. Le Premier Ministre et les signataires de l'accord du 21 décembre ont indiqué qu'ils étaient favorables au renforcement du Haut Conseil de la transition et proposé l'ajout de deux membres de l'opposition pour préserver la continuité institutionnelle. Les représentants de la Commission pour la recherche d'une solution haïtienne à la crise se sont dits mécontents du fait que la proposition ne prévoyait pas la démission du Premier Ministre et ont suspendu leur participation aux discussions et critiqué le manque de clarté quant au choix des participants de la société civile à la nouvelle série de consultations. D'autres représentants de l'opposition ont plaidé pour la mise en place d'un double exécutif pleinement opérationnel, avec un conseil de transition entièrement nouveau, composé de trois ou cinq membres et investi de pouvoirs présidentiels clairement définis, notamment du pouvoir de nommer un nouveau Premier Ministre. Une proposition de la société civile, qui reprenait essentiellement les dispositions clés du projet de cadre, prévoyait un accord de partage du pouvoir exécutif entre le Premier Ministre et un conseil de transition de sept membres, mais elle n'a pas rallié un consensus.
- 7. À l'issue de sa visite, le Groupe de personnalités éminentes a souligné que les négociations avaient permis d'aplanir les différends entre les parties prenantes. Cet effort de collaboration a permis de dégager un consensus sur plusieurs aspects essentiels du projet de cadre, notamment la mise en place d'un gouvernement d'union nationale, la formation d'un nouveau conseil électoral provisoire et l'engagement

d'une réforme constitutionnelle. Le Groupe a également souligné que les parties prenantes haïtiennes avaient convenu de poursuivre leurs discussions de manière indépendante et indiqué qu'il était prêt à se rendre de nouveau en Haïti une fois que les parties auraient réalisé des avancées majeures dans leurs discussions et fait preuve d'une volonté claire d'entamer la phase finale des négociations.

- 8. Après l'adoption de la résolution 2699 (2023), dans laquelle le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, la plupart des signataires de l'accord du 21 décembre se sont dits convaincus que le déploiement rapide de cette mission contribuerait à rétablir la sécurité et à stabiliser le pays. Plusieurs groupes de la société civile, dont le Forum national de la société civile et le Conseil national de la société civile, qui, ensemble, représentent plus de 4 000 organisations dans tout le pays, ont vu dans cette initiative une occasion cruciale de promouvoir la paix et la sécurité en Haïti et dans toute la région des Caraïbes. Toutefois, certains groupes d'opposition ont exprimé des doutes quant aux perspectives de réussite en l'absence de réformes véritables en matière de gouvernance.
- 9. Au niveau régional, le Conseil permanent de l'Organisation des États américains (OEA) a adopté, le 17 novembre, une résolution dans laquelle il saluait la décision du Conseil de sécurité d'autoriser le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Il a également encouragé les acteurs politiques haïtiens à dialoguer et chargé le Secrétariat général de l'OEA d'harmoniser ses efforts avec ceux du Groupe de personnalités éminentes de la CARICOM, notamment au moyen d'une mission conjointe OEA-CARICOM qui interviendrait dans le domaine des élections et du renforcement de la démocratie.

III. Sécurité et état de droit

- 10. Les départements de l'Ouest et de l'Artibonite restent en proie à une profonde insécurité caractérisée par des violences aveugles commises par des bandes armées contre les civils et des attaques visant les unités et les infrastructures de la police. Dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, l'influence des bandes s'est étendue à un rythme alarmant à des zones auparavant moins touchées, telles que Carrefour-Feuilles, Solino, Bon-Repos, Mariani et Léogane.
- 11. Les taux d'homicide et d'enlèvement liés aux bandes ont augmenté, ce qui a contraint des centaines de milliers de personnes à abandonner leur foyer. Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre, les autorités ont enregistré 1 432 homicides volontaires, dont ceux de 157 femmes, 24 filles et 31 garçons, contre 673 pour la même période en 2022, tandis que 698 personnes ont été enlevées, dont 258 femmes, 14 filles et 17 garçons, contre 391 au cours de la même période en 2022. Le nombre d'homicides signalés a augmenté de 119,4 % en 2023 par rapport à 2022, 4 789 victimes ayant été déplorées, dont 465 femmes, 93 garçons et 48 filles, soit un ratio de 40,9 homicides pour 100 000 habitants, contre 2 183 en 2022, soit un ratio estimé à 18,1 homicides pour 100 000 habitants. Le nombre de personnes enlevées a également augmenté, passant de 1 359 en 2022 à 2 490 en 2023, soit une augmentation de 83 %.
- 12. Un nouveau cycle d'affrontements entre bandes a éclaté à la suite de la mort d'un chef de bande le 12 novembre à Cité-Soleil. Entre le 13 et le 22 novembre, de fréquents affrontements entre coalitions de bandes rivales ont fait 87 morts et 46 blessés parmi les habitants. Un hôpital de la zone a été contraint de cesser ses activités et, avec le soutien de la police nationale, a transféré ses patients, dont des nourrissons et des nouveau-nés, vers des installations plus sûres. À Mariani (département de l'Ouest), sur la route principale reliant le sud du pays, des bandes ont pris le contrôle du plus grand aquifère de Port-au-Prince, qui approvisionne en

- eau plus de 1,5 million de personnes, et prélèvent des taxes illégales sur les véhicules particuliers et les véhicules utilitaires qui entrent dans la capitale ou en sortent. Le 23 novembre, la compagnie nationale d'électricité, Électricité d'Haïti, a été contrainte de transférer son personnel de son siège, situé près de l'aéroport international, à d'autres installations.
- 13. Les chefs d'entreprise, les fonctionnaires et les personnes ordinaires qui prennent les transports publics sont le plus exposés aux enlèvements contre rançon commis par les bandes armées. Le Secrétaire général du Haut Conseil de la transition a été retenu en captivité pendant 12 jours en octobre.
- La stratégie et les tactiques des bandes armées ont encore évolué. Les bandes de Village-de-Dieu (département de l'Ouest) utilisent des cocktails Molotov, posent des pièges sophistiqués et construisent des casemates en béton dans leurs bastions afin de repousser les opérations de la police. Un mode opératoire similaire a été observé dans la région de Mariani. Les membres des bandes recourent de plus en plus souvent à de faux uniformes de police pour enlever des personnes. Les attaques successives menées contre les postes de police, dont beaucoup ont été mis hors d'état de fonctionner et incendiés, visent à éliminer la présence policière dans ces zones. En 2023, ces attaques ont perturbé le fonctionnement de plus de 45 postes de police sur les 412 que compte le pays, ainsi que de la prison pour femmes nouvellement construite à Cabaret (département de l'Ouest). Les zones les plus touchées par les attaques de bandes lourdement armées sont Fort-Jacques, Onaville, Pernier, Savane Pistache et Thomazeau (département de l'Ouest), Liancourt (département de l'Artibonite), Saut-d'Eau (département du Centre) et Gaillard (département du Sud-Est). Les sous-commissariats de Cité-Soleil, de La Saline, de Village-de-Dieu et de Martissant, dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, avaient été désertés pendant deux ans, à la suite d'attaques répétées de bandes.

Police

- 15. Les effectifs de la police ont continué de diminuer à un rythme alarmant. En 2023, 1 663 agents de la police, dont 152 femmes, ont quitté l'institution. Au cours de la même période, 48 agents ont été tués et 75 blessés. Au 31 décembre, la police nationale comptait 13 196 agents, dont 1 588 femmes. Un programme de formation de base accélérée de quatre mois pour la 33e promotion a été lancé le 5 novembre, à l'intention de 796 cadets, dont 116 femmes. Avec le soutien de partenaires internationaux, l'école nationale de police a été rénovée et équipée à cet effet, tandis que 14 enquêteurs de police formés par le BINUH ont supervisé la vérification des antécédents des candidats. La capacité de l'unité de vérification des antécédents de l'Inspection générale a été renforcée par la fourniture de matériel de bureau et de véhicules. Ainsi, au 20 décembre, cette unité comptait 720 policiers et employés administratifs. La mobilité de la Police nationale d'Haïti s'est renforcée en octobre avec la livraison de 20 véhicules de patrouille non blindés et de 250 motos achetés dans le cadre du programme conjoint d'appui aux policiers haïtiens, qui vise à améliorer leur professionnalisme. Toutefois, la capacité de l'institution de lancer des opérations de lutte contre les bandes reste limitée. En effet, seuls 21 des 47 véhicules blindés étaient opérationnels au 15 novembre et 19 ont été gravement endommagés au cours d'opérations de lutte contre les bandes ou sont tombés en panne et nécessitent des réparations majeures. Les sept autres ne sont pas réparables.
- 16. La police nationale reste débordée par la violence en bande organisée endémique. L'unité temporaire antigangs manque encore largement de ressources et de personnel et se heurte à des lacunes concrètes en matière de planification opérationnelle et de gestion des ressources disponibles. Des efforts ont été faits pour augmenter le budget annuel de la Police nationale d'Haïti de 13 % pour 2023/24 et le

- porter à 27,41 milliards de gourdes (204,58 millions de dollars), mais ce montant ne suffit pas pour répondre aux besoins. Des donateurs ont fourni des véhicules, des équipements de protection individuelle, du mobilier et du matériel d'enquête et organisé une formation à la gestion de scène de crime tenant compte des questions de genre, la collecte d'éléments de preuve, la gestion des armes et des munitions, la vérification d'antécédents, les techniques d'intervention et la lutte contre la criminalité transnationale organisée.
- 17. La Police nationale d'Haïti a intensifié ses opérations de lutte contre les bandes sur plusieurs fronts tout en améliorant la coordination et la gestion des cas entre ses services. Assistées et conseillées par la police du BINUH dans la planification et la conduite de ces opérations, les unités spécialisées dans les enquêtes criminelles ont arrêté de nombreux suspects et saisi des dizaines d'armes. Des efforts sont faits pour lancer une tournée d'inspection générale de toutes les unités de police afin d'améliorer les performances et l'organisation structurelle interne. Le BINUH et le PNUD ont redoublé d'efforts pour coordonner l'aide internationale et soutenu la police nationale dans l'organisation de réunions de partenaires multidonateurs, en plus des réunions techniques hebdomadaires visant à faciliter les progrès.
- 18. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a organisé en octobre et en décembre deux ateliers virtuels sur le traçage des armes à feu et la reconstitution des numéros de série, ainsi que sur la sécurité physique, la gestion de la sécurité et les procédures de destruction des armes et munitions saisies. Cette formation a coïncidé avec la signature, le 16 novembre, d'un protocole d'accord sur le traçage des armes à feu par Haïti et les États-Unis d'Amérique. Les financements internationaux augmentant, le Directeur général par intérim de la Police nationale d'Haïti a publié une directive visant à améliorer la tenue des registres et l'application du principe de responsabilité dans la gestion du matériel et des fournitures provenant de dons de partenaires internationaux. Face au nombre élevé d'enlèvements, la police a intensifié ses opérations de lutte contre ce phénomène et, à la mi-octobre, a lancé une nouvelle page d'alerte en ligne permettant au public de lui communiquer des informations de manière anonyme.
- 19. Le haut commandement de la Police nationale d'Haïti prépare l'arrivée de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Lors d'une visite d'une journée effectuée le 5 décembre, une délégation de responsables kenyans, accompagnée de représentants des États-Unis, a été reçue par des responsables de l'institution et du Ministère de la justice et de la sécurité publique. Du 13 au 15 décembre, le Directeur général par intérim de la Police nationale d'Haïti et des fonctionnaires du Gouvernement haïtien se sont rendus à Nairobi pour finaliser les préparatifs. La Jamaïque a participé virtuellement à ces consultations au nom de la CARICOM.

Services pénitentiaires

20. Au 4 janvier, les prisons haïtiennes comptaient 11 778 détenus, dont 369 femmes, 236 garçons et 44 filles, alors qu'ils ont une capacité d'accueil totale de 3 900 places. Les autorités haïtiennes ont augmenté le budget des prisons pour 2023/24 de 87 %, dont 41 % destinés à la nourriture. Malgré les difficultés d'approvisionnement opérationnelles dues au fait que les principales routes d'accès sont contrôlées par les bandes, cela devrait conduire à une augmentation visible de l'assistance apportée aux détenus. La prison pour femmes de Cabaret (département de l'Ouest) n'est certes toujours pas opérationnelle en raison des attaques de bandes répétées, mais elle reste sous le contrôle des autorités nationales.

24-00043 **5/19**

21. Le BINUH conseille le Gouvernement sur la planification de mesures visant à gérer l'incidence que pourrait avoir le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité sur le volume de travail qui devrait être absorbé par les systèmes judiciaire et pénitentiaire. Dans le cadre d'une série de séances de renforcement des capacités sur place destinées au personnel de l'administration pénitentiaire et axées sur le traitement et le classement des prisonniers, le BINUH a prodigué des conseils sur les procédures connexes, y compris une instruction permanente relative à la gestion des prisonniers à haut risque, et présenté un manuel de formation à la gestion des prisons.

Justice

- 22. Le 2 octobre, le Président de la Cour de cassation et du Conseil supérieur de la magistrature a présidé la cérémonie de lancement de l'année judiciaire 2023/24. Dans un nouvel effort visant à renforcer le professionnalisme et la bonne conduite au sein du système judiciaire, le Conseil supérieur a publié le Guide de déontologie du magistrat, qui établit les normes déontologiques auxquelles doivent se conformer les magistrats haïtiens. Sur la base d'un rapport de la Commission de certification technique, le Conseil supérieur a annoncé la certification de 16 magistrats, tandis que 4 candidats ont échoué et 3 ont vu leur dossier renvoyé pour examen plus approfondi. Les sessions précédentes, tenues en janvier et en juin, avaient permis de certifier 59 magistrats et de rejeter 32 candidatures.
- 23. Le Ministre de la justice et de la sécurité publique a, en collaboration avec le Conseil supérieur de la magistrature, lancé un programme d'urgence de trois mois, le Programme humanitaire de réduction de la détention préventive prolongée, afin de diminuer la surpopulation carcérale. Les procureurs et les juges haïtiens sont invités à collaborer à l'établissement d'un plan à long terme pour les audiences correctionnelles et pénales. À ce jour, les dossiers de 361 détenus ont été examinés, ce qui a conduit à la libération de 258 détenus, dont 13 femmes et 11 mineurs, et à la condamnation de 18 hommes et de 2 femmes. Du fait d'une grève des procureurs, les audiences ont été suspendues du 20 novembre au 11 décembre. Par ailleurs, les greffiers ont entamé une grève le 12 décembre afin d'obtenir de meilleures conditions de travail.
- 24. Le 15 novembre, l'Unité haïtienne de lutte contre la corruption, qui relève du Ministère des finances et de l'économie, a remis au parquet de Port-au-Prince 11 rapports d'enquête sur un ancien député et de hauts fonctionnaires soupçonnés de corruption. Le 22 novembre, le Procureur général a émis des citations à comparaître et imposé une interdiction de voyager aux suspects qui présentaient le plus de risques. En collaboration avec le Ministère de la justice et de la sécurité publique et le PNUD, l'École de la magistrature a organisé des sessions de formation aux enquêtes sur les crimes financiers et les cas de corruption à l'intention des magistrats et des professionnels de la justice du 14 au 17 novembre, à Port-au-Prince.
- 25. L'enquête sur l'assassinat du Président Jovenel Moïse a récemment progressé, plusieurs personnalités politiques et économiques, dont un ancien sénateur haïtien, ayant été interrogées par le juge d'instruction. Le 19 octobre, une personne d'intérêt en fuite depuis l'assassinat a été arrêtée dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et placée en détention.
- 26. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a évalué les capacités de l'unité de la Police nationale d'Haïti chargée de la surveillance de la frontière et celles des douaniers de Belladère (département du Centre) et de Ouanaminthe (département du Nord-Est). Les évaluations faciliteront la mise en place d'unités de contrôle conjointes en vue de déployer, aux côtés des douaniers en poste aux points de passage de la frontière terrestre avec la République dominicaine, des

- capacités policières spécialisées dans la lutte le trafic de marchandises, légales et illégales, y compris les armes et les munitions.
- 27. En octobre 2023, l'ONUDC a présenté, par l'intermédiaire du Secrétaire général, son premier rapport donnant suite à la résolution 2692 (2023). Il y détaille les itinéraires suivis pour le trafic des armes et munitions illicites et les sources de celles-ci. Le prochain rapport devrait être publié en janvier 2024, en même temps que le rapport du Secrétaire général sur le BINUH. En novembre, l'ONUDC a organisé une réunion d'information à l'intention du Service de police du Kenya à Nairobi.
- 28. En collaboration avec l'OEA, l'ONUDC a organisé à Paris une mission visant à soutenir l'établissement de relations entre le Bureau des affaires financières et économiques de la Police nationale d'Haïti et autres autorités d'enquête financière haïtiennes et leurs homologues français, et à recenser les possibilités de renforcement des capacités et de coopération internationale dans le cadre des initiatives de lutte contre la corruption et d'enquête financière.
- 29. En partenariat avec l'Unité de lutte contre la corruption, l'ONUDC a mis en place une procédure normalisée d'évaluation des politiques et procédures internes des organes d'enquête spécialisés dans la lutte contre la corruption. L'évaluation vise à établir un cadre procédural solide permettant d'enquêter sur la corruption et de déterminer les principaux besoins et vulnérabilités afin de renforcer la capacité des parties prenantes haïtiennes d'enquêter sur les affaires de corruption et de poursuivre et juger les auteurs, et ce, de manière efficace. Parallèlement, l'ONUDC, le PNUD et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) encouragent la sensibilisation à la lutte contre la corruption dans le cadre de projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix.

IV. Droits humains

- 30. Les violations des droits humains commises par des bandes armées et des groupes criminels ont continué de s'aggraver dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite. Il s'agissait notamment de meurtres, des viols, d'enlèvements et d'actes d'extorsion et de destruction de biens, les bandes ayant continué d'employer des tactiques violentes pour étendre leur contrôle territorial.
- 31. Entre octobre et décembre, Cité Soleil et Port-au-Prince ont été les communes les plus touchées par la violence en bande organisée, enregistrant plus de 40 % des cas de meurtres et de blessures signalés dans le pays. Des habitants, dont des enfants de 5 ans, ont été tués chez eux ou dans la rue par des balles perdues ou lors de fusillades aléatoires et aveugles visant à tuer le maximum de personnes possible. Dans ces mêmes quartiers, les bandes ont continué de recruter des enfants et des jeunes vulnérables dans leurs rangs.
- 32. Des enlèvements massifs de personnes voyageant dans des véhicules de transport public entre la zone métropolitaine et les départements du Sud ont commencé à être signalés dans les communes de Carrefour et de Gressier (département de l'Ouest), après qu'une bande a établi une nouvelle base d'opérations dans la zone au début du mois de novembre. À la mi-2023, ces attaques étaient déjà monnaie courante au nord de la capitale, sur les principales routes traversant la commune de la Croix-des-Bouquets et le département de l'Artibonite. Entre octobre et décembre 2023, 407 personnes ont été enlevées, ce qui représente une diminution de 6 % par rapport à la période de juillet à septembre 2023, mais une augmentation de 73 % par rapport à la même période l'année précédente (octobre à décembre 2022).

24-00043 **7/19**

- 33. La persistance de la violence en bande organisée et l'incapacité des autorités étatiques à l'endiguer ont alimenté le mouvement d'autodéfense. Entre octobre et le 2 décembre, au moins 59 personnes accusées d'avoir commis des crimes de droit commun ou de soutenir des bandes criminelles dans 7 des 10 départements d'Haïti (l'Artibonite, le Centre, la Grande-Anse, le Nord, le Nord-Ouest, l'Ouest et le Sud) ont été brutalement tuées par des groupes d'autodéfense de quartier.
- La violence continue de s'aggraver dans les communes de Montrouis, Marchand-Dessalines, Gros-Morne, L'Estère, Liancourt, Petite-Rivière-del'Artibonite, Verettes et Saint-Marc, situées dans le Bas-Artibonite. Un rapport conjoint du BINUH et du HCDH, intitulé « La violence des groupes criminels s'étend en dehors de Port-au-Prince » et publié en novembre, fait état d'un soutien apporté par des bandes établies dans la zone métropolitaine de la capitale et d'une réponse incohérente et inadéquate de la part des autorités, qui a permis une prolifération rapide de la violence dans ces zones rurales. Entre janvier 2022 et décembre 2023, presque 2 000 personnes, dont au moins 23 mineurs, ont été tuées, enlevées ou blessées par des bandes dans le bas-Artibonite. Souvent, les bandes dressent des barricades sur les abords des routes et s'y cachent, ouvrent le feu sur les véhicules pour les arrêter, puis enlèvent les personnes survivantes. Lors de ces attaques, les femmes sont souvent violées en plein jour. Lors d'un épisode survenu le 3 octobre, une bande a enlevé 17 marchandes qui se rendaient au marché d'un village. Six d'entre elles ont été brutalement violées devant les autres, avant que toutes ne soient contraintes de marcher pieds nus jusqu'à un lieu de captivité. Les bandes des communes du bas-Artibonite ont également continué d'attaquer les villes et les centres urbains, tuant, blessant et enlevant des personnes dans les rues ou à leur domicile. Des femmes et des jeunes filles ont également été violées au cours de ces attaques. Le 12 octobre, des membres d'une bande ont violé deux filles âgées de 14 et 15 ans à leur domicile, après une série de tirs sporadiques dans la ville de Liancourt, au cours desquels ils ont tué deux adultes et enlevé un troisième.
- Les bandes continuent de recourir systématiquement à la violence sexuelle pour consolider leur domination sur les populations. Dans les zones contrôlées par les bandes, les femmes et les filles d'à peine 12 ans risquent de tomber dans une embuscade et d'être violées collectivement en plein jour par des membres de bandes armées. Certaines sont forcées d'avoir des relations sexuelles dans un contexte d'exploitation avec des membres de bande et risquent une mort brutale si elles refusent. Le viol d'otages continue également d'être utilisé comme tactique pour contraindre les familles à payer des rançons plus élevées. Les violences sexuelles demeurent très peu signalées en raison de la stigmatisation sociale, de la faiblesse des ressources policières et de la menace de représailles de la part des auteurs. Même lorsque ces faits sont signalés, il est rare que des poursuites soient engagées. Le BINUH a facilité l'organisation d'une session de formation de trois jours à l'intention de 50 magistrats aux Cayes (département du Sud) afin de renforcer leurs compétences en matière de traitement des affaires de violence sexuelle. Par ailleurs, il a suivi des affaires et orienté des personnes vers les services de santé et les services psychosociaux, mais les fonds et programmes disponibles à cette fin restent largement insuffisants. Entre le 1er octobre et le 31 décembre : 810 femmes, garçons et filles de la région métropolitaine de Port-au-Prince ayant survécu à des violences ont été soutenus et aidés par les acteurs humanitaires, qui leur ont fourni notamment un soutien psychosocial et des soins médicaux ; presque 1 000 personnes survivantes dans le besoin ont été orientées vers des partenaires, qui les ont hébergées en lieu sûr à titre provisoire, ou relocalisées ; 451 autres personnes ont été relocalisées avec l'aide de partenaires fournisseurs de services.

- Alors qu'elles renforcent leur contrôle sur les principaux axes de transport et sur l'activité économique, les bandes ont restreint la liberté de circulation des populations, causant la perte de moyens de subsistance et de biens personnels. À Thomazeau (département de l'Ouest), depuis le 1er octobre, le BINUH a confirmé le pillage ou la destruction d'au moins 191 maisons et commerces, ainsi que la destruction du poste de police. Des bandes du département de l'Artibonite ont également volé des centaines de têtes de bétail, des biens qui représentent souvent les économies de toute une vie pour les agriculteurs. Cette pratique est de plus en plus courante. Le long de la route côtière qui relie l'Arcahaie à Léogane, une bande continue d'utiliser des bateaux à moteur pour accéder aux populations, voler leurs biens et piller les entreprises locales et les organisations non gouvernementales humanitaires. Dans toute la zone métropolitaine de Port-au-Prince, les personnes circulant sur les routes principales sont systématiquement contraintes de payer des droits de passage illégaux à des postes de contrôle informels tenus par des hommes armés, tandis que les camions de marchandises sont régulièrement détournés et leurs chauffeurs enlevés. Afin de payer les rançons demandées par les bandes pour la libération de leurs proches enlevés, beaucoup de personnes ont été contraintes de vendre leur maison et de contracter des prêts. D'autres ont perdu tous leurs biens en fuyant des attaques imminentes de bandes. En conséquence, d'innombrables personnes sont démunies et très vulnérables à l'insécurité alimentaire et à de nouvelles violences.
- 37. La violence, les déplacements et la perte de moyens de subsistance contribuent à la destruction de l'environnement familial et scolaire protecteur et à l'extrême vulnérabilité de milliers d'enfants. Étant donné que leurs parents sont incapables de s'occuper d'eux et de les protéger, et ayant peu de possibilités de continuer leur développement social à l'école ou dans le cadre d'autres activités, les mineurs risquent, dans de nombreuses régions, d'être recrutés par des bandes, de tomber dans la délinquance ou d'être exploités. Les filles risquent autant que les garçons d'être exploitées et recrutées par des bandes. Le 16 octobre, quatre mineures auraient été contraintes de participer à des actes sexuels dans le cadre de la célébration de l'anniversaire d'un membre d'une bande.
- 38. Une autre dynamique inquiétante est l'intensification des conflits fonciers, qui peuvent devenir violents. Ces conflits violents existent depuis des décennies, dans un contexte d'affaiblissement des capacités de la police et d'impunité généralisée, mais ils semblent s'être intensifiés au cours de l'année écoulée. Le 15 novembre, lors d'un épisode particulièrement effroyable, 50 personnes ont été tuées à coup de machette et par balle lorsque des habitants d'une localité de la commune de l'Arcahaie (département de l'Ouest) ont attaqué des habitants d'une localité voisine, qu'ils accusaient d'avoir volé leurs terres. Après les exécutions, les assaillants ont incendié plus de 60 maisons, détruit les récoltes et abattu plus de 200 têtes de bétail. Ces formes de violence de voisinage érodent le tissu social et peuvent dégénérer en violence extrême et en destruction, surtout lorsque des membres de bandes sont impliqués dans les faits.
- 39. L'instabilité qui règne à l'intérieur d'Haïti nuit de plus en plus à la situation à la frontière avec la République dominicaine. Depuis juillet 2023, 118 228 Haïtiens, dont 65 % d'hommes, 22 % de femmes, 7 % de garçons et 6 % de filles, ont été renvoyés de force par les autorités dominicaines. Le retour forcé de 406 Haïtiens des États-Unis, de 596 des Bahamas et de 1 649 des Îles Turques et Caïques depuis juillet 2023 a soulevé des problèmes humanitaires pressant, des personnes étant brusquement déracinées et voyant leur avenir compromis et leur bien-être potentiellement menacé. De même, le retour de 505 ressortissants haïtiens de Cuba, de la Jamaïque et de la Türkiye met au jour la nécessité de créer des systèmes de soutien complets pour répondre aux besoins humanitaires immédiats de ces personnes

vulnérables. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a observé une augmentation du nombre de ressortissants haîtiens cherchant des conseils sur la manière de demander l'asile ou des services essentiels, tels que l'assistance humanitaire. Le nombre d'Haïtiens entrant au Honduras en vue de gagner les États-Unis ou le Canada s'est multiplié par 23 entre juillet, où il était de 1 550, et octobre 2023, où il s'établissait à 35 500, selon le HCR. Cette forte augmentation est principalement liée aux vols directs (interrompus par le gouvernement haïtien le 30 octobre) entre Haïti et le Nicaragua, où l'on soupçonne également l'existence d'un trafic d'êtres humains. Dans la région des Amériques, le nombre de demandes d'asile déposées par des Haïtiens s'élevait à 194 774 à la mi-2023, selon le HCR.

Impunité

- 40. Les tribunaux de première instance de Port-au-Prince et de la Croix-des-Bouquets ne sont toujours pas opérationnels en raison des attaques de bandes et de l'occupation de leurs locaux depuis juin 2022. Début octobre, le complexe administratif de la commune de Thomazeau, qui abrite le tribunal et la mairie de cette localité, a été envahi par des bandes. Finalement, un petit espace a été prêté au tribunal et au parquet de Port-au-Prince pour leur permettre de poursuivre leurs travaux. Cependant, les magistrats ne peuvent se rendre au tribunal que trois jours par semaine, ce qui est loin de leur suffire pour faire face à leur charge de travail. Les magistrats de la Croix-des-Bouquets continuent de travailler dans un espace réduit à la mairie de Tabarre. Malgré ces contraintes, des progrès ont été accomplis dans les enquêtes sur la corruption des fonctionnaires.
- 41. Les agents de l'État et les bandes responsables de violations graves des droits humains et d'atteintes diverses n'ont toujours pas été amenés à répondre de leurs actes, ce qui reste particulièrement préoccupant. Les affaires emblématiques relatives aux massacres de Grande Ravine (2017), de La Saline (2018) et de Bel Air (2019) sont restées au point mort. De même, l'enquête sur l'assassinat de Monferrier Dorval (2020) se trouve de nouveau dans une impasse après que le troisième juge d'instruction s'est récusé de l'affaire le 3 décembre.

Contrôle de la police

42. Les 2 et 4 octobre, le BINUH a soutenu des ateliers sur la lutte contre la corruption organisés par l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti à l'intention des agents de police des départements du Sud et de la Grand'Anse, qui faisaient suite à des ateliers similaires organisés à Port-au-Prince à la fin de septembre. Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre, le BINUH a transmis à l'Inspection générale six nouveaux cas de violations des droits humains impliquant des policiers. Au cours de cette période, celle-ci a ouvert quatre enquêtes sur des violations des droits humains impliquant 22 policiers. Aucune enquête sur ce type de cas n'a été conclue au cours de la période.

Appui à la paix et au développement durable

43. Le 2 octobre, la Représentante spéciale du Secrétaire général, accompagnée de la Ministre de la jeunesse, des sports et de l'action civique, du Délégué du Département du Sud et du Maire de la ville des Cayes, a ouvert les Forums départementaux de la jeunesse pour la paix et le développement durable en Haïti. Ces forums, qui se sont déroulés du 2 au 17 octobre dans 20 villes des 10 départements, ont mobilisé des jeunes de 144 communes. Organisés par le Service des droits humains du BINUH en étroite collaboration avec le Ministère de la jeunesse, des sports et de l'action civique, le Ministère de la culture et de la communication et le PNUD, ils ont été l'occasion pour les jeunes et les autorités locales d'étudier

ensemble les aspirations de la jeunesse et sa participation à la prise de décision et à la vie civique au niveau local.

44. Le 7 décembre, le Ministère de la culture et de la communication et le Service des droits humains du BINUH ont, en collaboration avec le PNUD, lancé une initiative du Fonds pour la consolidation de la paix visant à aider plus de 40 associations culturelles à renforcer le discours contre la violence en bande organisée et à promouvoir la cohésion, la paix et la promotion des droits humains. Des séances de renforcement des capacités ont été organisées à l'intention de 41 organisations les 7 et 8 décembre. Le projet se poursuivra jusqu'en avril 2024.

V. Lutte contre la violence

- 45. L'Équipe spéciale interministérielle et interinstitutionnelle, chargée de mettre en œuvre la stratégie nationale de désarmement, de démantèlement, de réintégration et de lutte contre la violence locale, a travaillé aux côtés de partenaires internationaux pour renforcer les capacités des autorités nationales. Elle a organisé deux séances plénières. La première, qui s'est tenue le 19 octobre sous les auspices de la primature, a été marquée par une forte participation de 57 représentants de divers secteurs gouvernementaux, de la société civile et des partenaires internationaux. Le 14 décembre, elle a tenu sa vingt-septième réunion, qui a rassemblé 47 représentants, dont 13 femmes, de 34 institutions. À ces deux occasions, l'accent a été mis sur la nécessité pour les autorités nationales de concevoir des méthodes qui permettent de gérer l'impact du déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, notamment au moyen d'initiatives de promotion du désarmement et du démantèlement des bandes.
- 46. Le 18 octobre, le BINUH et plusieurs organismes des Nations Unies ont aidé l'Observatoire national du sport haïtien à organiser une cérémonie de remise de diplômes à 50 jeunes, dont 13 femmes, 4 personnes handicapées et 33 hommes issus de quartiers sujets à la violence. Ces diplômés ont suivi un programme de formation de deux mois dans les domaines de l'éducation physique et de la lutte contre la violence locale par le sport, mené par l'Observatoire, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Office de la protection du citoyen. Du 1er au 3 décembre, le BINUH a, en collaboration avec le PNUD, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Fonds pour la consolidation de la paix, appuyé l'organisation d'une session de formation de trois jours à l'intention de 100 jeunes, dont 56 femmes. Cette formation, organisée conjointement par le Rotary Club de Juvénat et deux organisations locales de jeunes, a permis d'améliorer les compétences en matière de leadership et de mobilisation de la population. Ces initiatives ont permis aux jeunes et aux organisations de la société civile de faire part de leurs idées aux autorités nationales, contribuant ainsi à l'élaboration d'un plan d'action national pour le désarmement, le démantèlement, la réintégration et la lutte contre la violence locale.
- 47. Pour soutenir les autorités nationales dans leurs efforts de lutte contre la prolifération illicite des armes et des munitions, le BINUH a facilité la visite effectuée par deux représentants du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes du 11 au 15 décembre, qui visait à étudier la manière dont le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la lutte contre la violence locale et l'Équipe spéciale interministérielle et interinstitutionnelle pourraient encore contribuer au renforcement de l'action menée en faveur de la maîtrise des armes et à l'application du plan d'action national adopté au titre du plan d'action des Caraïbes sur les armes à feu. Cette visite, qui a notamment consisté en une évaluation sur place de deux

armureries de la Police nationale d'Haïti, a créé les conditions nécessaires pour l'exécution d'un projet de 2,5 millions de dollars visant à soutenir les efforts nationaux.

Le BINUH a facilité la participation de l'Équipe spéciale interministérielle et interinstitutionnelle à la troisième réunion annuelle consacrée au plan d'action des Caraïbes sur les armes à feu, qui s'est tenue à Sainte-Lucie du 14 au 16 novembre. Ce rassemblement a donné aux autorités nationales l'occasion d'informer les États Membres et les partenaires internationaux des progrès faits par Haïti dans l'exécution d'un plan d'action régional, y compris la révision du projet de loi sur les armes et les munitions. Au nombre des progrès accomplis au titre du plan d'action figurent notamment l'adoption de la nouvelle loi sur les armes et les munitions, la conduite d'activités d'apprentissage en ligne, l'amélioration des capacités de la Police nationale d'Haïti en matière de gestion des stocks d'armes et de leur sécurité physique, et le renforcement de la gestion des frontières douanières, ce qui a eu une incidence sur les recettes douanières. Des défis restent toutefois à relever pour atteindre les objectifs prioritaires essentiels pour 2024, tels qu'ils sont définis dans le plan d'action de la CARICOM, auquel le Gouvernement haïtien a souscrit. Il s'agit notamment d'enrichir le cadre juridique de règles générales pratiques et de renforcer le contrôle et la sécurité physique des armes à feu, la gestion du stockage et des stocks, la formation, ainsi que le contrôle aux frontières grâce à l'identification par rayons X au Cap-Haïtien et à Port-au-Prince.

VI. Les femmes et la paix et la sécurité

- 49. ONU-Femmes a créé l'Alliance des femmes en politique, réseau de 500 femmes issues de 14 communes des départements de l'Artibonite, du Centre et de l'Ouest. Ce réseau diversifié rassemble d'anciennes candidates à la présidence, des personnalités politiques, des femmes aspirant à devenir candidates à des élections et des membres actifs d'organisations féministes et d'organisations de femmes. Son objectif principal est d'accroître la participation des femmes aux initiatives de paix, aux processus politiques et à la prise de décision à tous les niveaux de la société.
- 50. Les 30 et 31 octobre, ONU-Femmes et le comité de suivi du dialogue interfemmes ont organisé un atelier de deux jours. Les participants, dont 30 organisations de la société civile, principalement des organisations de défense des droits des femmes, le Ministère de la condition féminine, le Ministère de la jeunesse, l'Office de la protection du citoyen, un maire et 11 délégués départementaux, ont examiné la situation de sécurité en Haïti et les défis liés à la mise en œuvre des quatre piliers de la résolution 1325 (2000). Les participants ont également étudié les possibilités de collaboration et de création de réseaux de femmes médiatrices dans tout le pays, et souligné qu'il importait que les femmes participent aux élections et soient nommées aux fonctions importantes dans les secteurs de la gouvernance et de la consolidation de la paix.
- 51. Un réseau national des femmes en politique, enregistré en tant qu'alliance en 2022, a réuni 11 plateformes comprenant d'anciennes candidates à la présidence, de personnalités politiques, de femmes aspirant à devenir candidates à des élections et de membres actives d'organisations féministes et d'organisations de femmes. ONU-Femmes a aidé cette alliance à organiser une conférence nationale les 8 et 9 décembre. Quelque 200 personnes influentes intervenant dans le domaine des élections ont participé à cette manifestation, dont des représentants électoraux, des organisations politiques dirigées par des femmes, des partis politiques et des médias. Les questions liées à la violence fondée sur le genre pendant les élections ont été examinées, en particulier l'efficacité des mécanismes de protection, les systèmes de signalement des

actes de violence, le règlement des conflits électoraux, les capacités de lutte contre la violence fondée sur le genre et l'indépendance dans ce domaine, le soutien aux candidates et la fourniture d'une assistance juridique aux observateurs électoraux victimes de violence.

52. Le BINUH, ONU-Femmes et le PNUD aident le personnel du Conseil électoral provisoire à organiser un dialogue global visant à réduire la violence en période électorale, notamment celle visant les femmes. Cette initiative a mobilisé, tout au long de la période considérée, 50 délégués des 10 départements du pays, sous l'impulsion d'organisations non gouvernementales locales et nationales et d'organisations de proximité.

VII. Chômage et jeunes et groupes vulnérables

Situation socioéconomique

- 53. Les perspectives socioéconomiques d'Haïti continuent d'être compromises par l'instabilité et l'incertitude politiques internes. Le produit intérieur brut (PIB) réel devrait se contracter de 2,5 % au cours de l'exercice 2022/23, contre 1,7 % pendant l'exercice 2021/22, ce qui donnerait lieu à la cinquième année consécutive de contraction économique. Selon la Banque mondiale, le taux de croissance du PIB devrait toutefois devenir positif en 2023/24, un rebond de 1,3 % étant attendu pour cette période, sous réserve que la situation politique se stabilise et que les conditions de sécurité s'améliorent.
- 54. La situation économique désastreuse a été aggravée par une baisse de 6,6 % des envois de fonds au cours des neuf premiers mois de l'année financière 2022/23 (d'octobre 2022 à juin 2023), par rapport à la même période de l'année précédente. Il s'agit là d'une baisse considérable sachant que l'on estime que les transferts de fonds représentent 25 % du PIB. Selon la note sur la politique monétaire pour le troisième trimestre de 2023 publiée par la Banque centrale d'Haïti, cette baisse est liée à l'inflation et au manque de dynamisme de l'activité économique dans certains pays d'envoi, ainsi qu'aux mouvements migratoires résultant de la dégradation des conditions de sécurité en Haïti.
- 55. L'inflation en glissement annuel a atteint 22,8 % en octobre 2023, soit le taux de progression annuelle le plus faible enregistré depuis octobre 2021. La gourde s'est appréciée par rapport au dollar, avec un taux de change de 155 gourdes pour un dollar en avril 2023 (contre 133 en décembre 2023), soit le plus grand pic jamais atteint dans la dernière décennie. Toutefois, du fait du niveau d'inflation, qui reste élevé, et de la dépréciation considérable de la monnaie dans une économie fortement tributaire des produits importés, la population continue de connaître des niveaux élevés d'insécurité alimentaire.
- 56. Le Conseil des ministres a approuvé le budget national pour 2023/24, avec effet au 1^{er} octobre 2023. D'un montant global de 320,64 milliards de gourdes, le budget est principalement consacré au règlement des problèmes de sécurité, comme il ressort des projections pour 2024. Le budget de 2023/24 est fondé sur l'hypothèse que l'inflation retombera à 15,8 % et que le PIB croîtra de 0,7 %.
- 57. Le Ministère des travaux publics, des transports et des communications reçoit le pourcentage le plus élevé (13 %, soit 41 814 997 790 gourdes), suivi par le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (10,3 %) et le Ministère de la justice (10,1 %).

58. Si l'on compare le budget de 2023/24 à celui de 2022/23, le Ministère des travaux publics, des transports et des communications a bénéficié d'une augmentation de 6,2 %, soit la plus forte augmentation, suivi par le Ministère de la santé publique, dont les crédits ont crû de 1,8 %. Le ministère qui a le plus perdu en termes de crédits alloués est le Ministère des affaires sociales et du travail, qui a vu ses crédits se réduire de 3,6 %, ce qui pourrait entraver le renforcement du système de protection sociale.

Protection sociale et sécurité alimentaire

- 59. Les conditions de sécurité en Haïti restent désastreuses, la crise alimentaire que connaît le pays étant parmi les pires au monde en termes de nombre de personnes touchées. Plus de 4,35 millions d'Haïtiens, soit plus de 40 % de la population, font actuellement face à une insécurité alimentaire aiguë (phases 3 et 4). Les enfants sont particulièrement vulnérables, car le nombre de cas de malnutrition aiguë sévère a augmenté de 30 % en 2023 par rapport à 2022.
- 60. L'insécurité alimentaire persistante est imputable non seulement au déficit de la production locale, causé en partie par un démantèlement historique des aides à l'investissement dans le système alimentaire du pays, mais également aux dysfonctionnements de la chaîne d'approvisionnement du marché, conséquence directe de l'insécurité. Cette situation non seulement entrave la circulation des marchandises, mais fait également augmenter les coûts des transactions en raison des droits de passage illégaux et de plus en plus élevés prélevés par les bandes sur les routes principales. Les bandes continuent d'avoir un poids énorme dans l'économie locale à la faveur d'activités illégales telles que l'extorsion, la création de marchés noirs et la restriction de la liberté de déplacement vers le lieu de travail ainsi que de l'accès à des services tels que les soins de santé et l'éducation.
- 61. Dans ce contexte, les acquis en matière de réduction de la pauvreté ont été réduits à néant. On ne dispose pas de données récentes sur la pauvreté, mais il ressort de la dernière enquête téléphonique à haute fréquence menée par la Banque mondiale en mars 2023 et publiée en octobre 2023 que deux tiers des ménages ont vu leur revenu baisser, ce qui s'explique en partie par la dégradation des conditions sur le marché du travail et la baisse des envois de fonds provenant de l'étranger. Seuls 38 % des répondants à l'enquête ont déclaré avoir travaillé au cours de la semaine précédente, contre 46 % à la fin de 2021.
- 62. En outre, 40 % des ménages ont fait état d'une réduction des envois de fonds par rapport à février 2023, et plus de la moitié ont signalé une diminution de l'aide reçue de la famille et des amis. Venant confirmer ces résultats, les estimations de la Banque mondiale montrent que la pauvreté a probablement augmenté en 2023 et touché 34 % des ménages, si l'on tient compte du seuil de pauvreté international de 2,15 dollars par jour, et 63 % si l'on se fonde sur le seuil de 3,65 dollars par jour.
- 63. Les conditions météorologiques défavorables enregistrées du 17 au 19 novembre ont contribué à l'insécurité alimentaire aiguë. Les intempéries ont provoqué des inondations dans différentes régions du pays, notamment dans les départements de la Grand'Anse, des Nippes, du Sud et du Nord-Ouest. Ces mauvaises conditions climatiques ont grandement influé sur les cultures actuelles, telles que le haricot, le sorgho, le pois d'Angole et les bananes, et accentueront les déficits de la production agricole locale.
- 64. Dans le contexte actuel, un atelier sur l'initiative « Alertes précoces pour tous » a été organisé à Port-au-Prince les 29 et 30 novembre, sous la direction du Bureau de la Coordonnatrice résidente, du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et de l'Organisation météorologique mondiale, et en collaboration avec

les partenaires nationaux. Cet atelier a permis : a) de recentrer l'attention des partenaires nationaux sur une approche multirisque compte tenu de l'inefficacité du dispositif et du plan d'alerte rapide actuels ; b) d'évaluer les éléments du dispositif national d'alerte rapide ; c) de cerner les failles des systèmes nationaux d'alerte rapide et de renforcer la mise en place de ces systèmes afin d'en améliorer la portée, la mise en œuvre et la solidité. À la fin de l'atelier, il a été convenu de dresser une liste des lacunes en matière de réduction des risques de catastrophe.

VIII. Services sociaux de base et résilience des ménages

Besoins humanitaires et accès aux services de base

- 65. Les besoins en services sociaux de base ont augmenté en raison des déplacements internes provoqués par la violence des bandes armées. Par ailleurs, la fourniture de services sociaux de base est de plus en plus difficile en raison de l'insécurité persistante.
- 66. L'épidémie de choléra se poursuit, quelque 73 000 cas confirmés ou suspects ayant été enregistrés dans les 10 départements au cours de la période considérée. Les femmes et les enfants de moins de 5 ans représentent 80 % des cas. La vaccination, la communication de masse et le traitement sont des éléments essentiels de la réponse, mais les interventions multisectorielles, notamment dans le domaine de l'accès à l'eau et aux services d'hygiène, doivent également être érigées en priorité. L'accès à l'eau potable, aux services d'hygiène et d'assainissement de base et à des latrines améliorées est limité. En effet, seuls 55 % des ménages ont accès aux services d'approvisionnement en eau potable de base et 39 % à des latrines améliorées.
- 67. La persistance de la violence entrave la fourniture d'aide humanitaire. Néanmoins, les acteurs humanitaires ont pu apporter leur aide en mettant en œuvre un plan d'accès humanitaire et en faisant appel au groupe de travail sur l'accès humanitaire. Treize missions ont été menées à bien et cinq convois d'aide humanitaire ont été envoyés dans des zones difficiles d'accès. En octobre, au moins 100 enfants ont été sauvés des combats entre bandes armées rivales dans la région métropolitaine de Port-au-Prince grâce à des interventions humanitaires.
- 68. De nombreux obstacles continuent d'empêcher les communautés d'accéder aux services essentiels de base. Selon une analyse collaborative de l'accès menée en novembre 2023, les femmes et les hommes, ainsi que les filles et les garçons, se heurtent à d'importants obstacles à l'accès à quatre services essentiels, à savoir la justice, la sécurité, les abris et les latrines communautaires. Ces services sont considérés comme indisponibles, inexistants ou inaccessibles à toute heure de la journée et de la nuit en raison de l'insécurité. Tous les groupes d'âge, sauf parmi les hommes, se heurtent à des obstacles importants qui leur entravent l'utilisation des mécanismes de plainte et de réaction. L'insécurité rend l'accès aux zones de loisirs particulièrement difficile pour les filles et les femmes.
- 69. Au 1^{er} décembre, 33 % des 714,8 millions de dollars requis au titre du plan de réponse humanitaire de 2023 avaient été reçus. Malgré le manque de financement, des organisations humanitaires ont mené avec succès diverses interventions dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Ces interventions ont été axées sur le traitement et la prévention du choléra à Port-au-Prince et dans les zones environnantes, la réunification des familles avec leurs enfants, la fourniture de soutien psychologique aux femmes et aux jeunes filles victimes d'actes de violence et de maltraitance, la distribution d'aliments (notamment dans les cantines scolaires du pays) et l'aide aux migrants, en particulier ceux qui ont été renvoyés de la République dominicaine.

Les déplacements de population se sont poursuivis sans relâche, provoqués non seulement par une vague de violence liée aux bandes, mais également par des conflits fonciers entre communautés locales. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a publié quatre outils de suivi des situations d'urgence portant sur : a) les attaques survenues le 13 octobre 2023 dans le quartier Saint-Jean-Bosco-Portail Saint-Joseph de Port-au-Prince et ayant entraîné le déplacement de 4 500 personnes (1 077 ménages), qui ont cherché refuge dans divers sites (80 %) et dans des familles d'accueil (20 %); b) les violences qui ont éclaté dans le quartier de Mariani, entraînant des pertes en vies humaines et le déplacement de 2 487 personnes (507 ménages), qui ont trouvé refuge dans des familles d'accueil; c) les violences survenues les 15 et 16 novembre à Cité-Soleil à la suite de la mort d'un chef de bande, qui ont causé le déplacement d'environ 248 ménages (plus de 1 000 personnes) ; d) les affrontements résultant d'un litige foncier survenus dans la commune de l'Arcahaie (département de l'Ouest) vers le 15 novembre 2023, qui ont provoqué le déplacement d'au moins 2 008 ménages (plus de 10 000 personnes), qui ont trouvé refuge dans divers sites (3 000) et dans des familles d'accueil (7 000). Selon l'OIM, au cinquième cycle de collecte de données sur les déplacements (novembre 2023), 139 853 des 146 584 personnes déplacées dans le département de l'Ouest résidaient dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, soit une augmentation de 7 % par rapport au quatrième cycle (juin 2023), durant lequel ce nombre était de 130 884 personnes.

IX. Situation opérationnelle

- 71. Le contexte opérationnel a fondamentalement changé, du fait de la dégradation rapide des conditions de sécurité, ce qui a accru l'ampleur et la complexité des opérations du BINUH en matière de logistique, de communications, de chaîne d'approvisionnement et de ressources humaines. Le taux d'usure du personnel recruté sur le plan national, qui s'établit à 25 %, vient exacerber le manque de ressources humaines. L'aggravation de l'incertitude politique et de la violence liée aux bandes, conjuguée à la perturbation constante des services essentiels et de la chaîne d'approvisionnement mondiale, a rendu impossible l'externalisation de nombreux services d'appui.
- 72. La mission a pris l'initiative d'agir pour accroître la résilience et atténuer les risques dans des domaines essentiels tels que les carburants, la production d'électricité et les communications. Une installation interne de distribution de combustible diesel a été mise en place pour faire face aux interruptions soudaines de l'approvisionnement. Le BINUH cherche à mettre en place des services Internet par satellite à haut débit supplémentaires afin d'améliorer les communications et les services Internet. Les éléments critiques, tels que les véhicules blindés, sont mis à rude épreuve par les exigences des activités opérationnelles de routine, d'autant plus qu'il faut également déployer des véhicules blindés dans les zones rouges, où se tiennent régulièrement des réunions avec les interlocuteurs au sein du Gouvernement.

X. Exploitation et atteintes sexuelles

- 73. Au cours de la période considérée, le BINUH a enregistré des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, assorties de demandes en reconnaissance de paternité et de versement de pension alimentaire concernant des membres du personnel d'une mission précédente.
- 74. Lancé en octobre, le réseau national de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles a tenu sa réunion inaugurale, sous la direction du Bureau de la Coordonnatrice résidente. Cette réunion a vu la participation de 50 entités du système

des Nations Unies et entités externes, dont des organismes non gouvernementaux. Le nombre de participants au réseau devrait augmenter progressivement. En novembre, un atelier a été organisé sur les normes minimales de fonctionnement du réseau en vue de soutenir les efforts de prévention et d'intervention des entités des Nations Unies. Parallèlement, des discussions sont menées sur la mise en place d'un mécanisme interinstitutions de plainte et de réaction en vue d'améliorer la communication des informations.

75. Sous la direction de la Défenseuse des droits des victimes, l'OIM continue d'aider un total de 35 mères et leurs 41 enfants nés à la suite de faits d'exploitation et d'atteinte sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies. Grâce à la collaboration avec deux États Membres, des progrès ont été accomplis dans le règlement des demandes en reconnaissance de paternité et de versement de pension alimentaire en suspens concernant d'anciens membres du personnel de maintien de la paix de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Toutefois, vu la situation de sécurité en Haïti, plusieurs mères ont eu du mal à obtenir les documents juridiques nécessaires pour faire avancer le traitement de leurs demandes dans les juridictions de résidence des pères présumés.

XI. Observations

- 76. Il est difficile d'exagérer la gravité de la situation qui règne actuellement en Haïti sur les plans politique et humanitaire et dans le domaine de la sécurité et des droits humains. L'ampleur de cette crise multidimensionnelle sape les fondements des institutions de l'État et le tissu social. À ce moment critique de l'histoire d'Haïti, il est primordial que les parties prenantes haïtiennes se réunissent pour forger un large consensus autour d'une solution durable et inclusive propre à Haïti, qui prévoie la tenue d'élections crédibles, participatives et inclusives afin de restaurer les institutions démocratiques du pays une fois que les conditions de sécurité le permettront.
- 77. Je salue le soutien actif qu'apportent en cette période cruciale les organisations régionales, en particulier la CARICOM et l'OEA, dont les efforts contribuent à maintenir un dialogue politique cohérent et coordonné en Haïti. Je réaffirme mon appui sans réserve aux initiatives régionales en cours visant à encourager un dialogue constructif entre les parties prenantes haïtiennes.
- 78. Une large participation politique en Haïti, notamment des femmes, des jeunes, des groupes marginalisés, tels que les personnes LGBTQI+, et des personnes en situation de handicap, est essentielle pour la cohésion sociale. Le BINUH continuera de promouvoir un processus politique inclusif et représentatif de tous les segments de la société. Il est essentiel de reconnaître et de prendre en compte les diverses voix et les besoins du peuple haïtien pour renforcer la légitimité et la durabilité des résultats politiques.
- 79. Je suis consterné par le niveau stupéfiant de la violence des bandes, qui continue de s'aggraver et qui détruit la vie des Haïtiens, en particulier à Port-au-Prince. Les meurtres, les violences sexuelles et les enlèvements commis par les bandes organisées, notamment contre les femmes et les jeunes filles, entre autres crimes, se poursuivent en toute impunité. L'expansion rapide de la violence en bande organisée vers des zones rurales auparavant relativement épargnées, en particulier dans le département de l'Artibonite, est une autre source de vive préoccupation.
- 80. Je prends note de la poursuite des préparatifs du déploiement d'un soutien en matière de sécurité, dans le cadre de la Mission multinationale d'appui à la sécurité autorisée le Conseil de sécurité dans sa résolution 2699 (2023), soutien dont la Police

- nationale d'Haïti a besoin d'urgence. J'invite tous les États Membres qui le peuvent, en particulier les États de la région, à apporter des contributions généreuses pour que la Mission reçoive l'appui nécessaire.
- 81. L'ONU continue de collaborer étroitement avec le pays pilote et les autres États Membres intéressés afin de maximiser les efforts conjoints visant à aider les institutions haïtiennes à améliorer les conditions de sécurité. Le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, dont la création avait été demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2699 (2023) en vue de recevoir les contributions volontaires des donateurs à la Mission multinationale d'appui à la sécurité, a vu le jour en décembre.
- 82. Je suis préoccupé par la rapidité avec laquelle les effectifs de la police nationale continuent de diminuer. Le nombre record d'agents de la police nationale qui ont quitté l'institution en 2023 est un sinistre indicateur des problèmes de sécurité que connaît le pays. Il faut trouver rapidement des solutions à l'usure de la police afin que la Mission multinationale d'appui à la sécurité, qui a été autorisée par le Conseil de sécurité, mais ne relève pas de l'Organisation des Nations Unies, puisse avoir un impact durable. L'action de cette mission et le renforcement des opérations de la police doivent s'accompagner d'une consolidation des systèmes judiciaire et pénitentiaire. Compte tenu de l'augmentation prévue du nombre d'arrestations et de détentions de membres de bandes présumés, il sera essentiel, pour garantir le succès global de ces opérations, de renforcer le système de justice pénale et le système pénitentiaire en vue de traiter rapidement les dossiers des personnes arrêtées et de veiller à ce qu'elles soient jugées de manière efficace, dans le plein respect du droit à une procédure régulière et à un procès équitable.
- 83. Les programmes de lutte contre la violence locale et de désarmement, démobilisation et réintégration doivent être suffisamment financés et préparés avant le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, notamment par l'adoption de solutions appropriées et distinctes pour les mineurs. La mise en œuvre de la stratégie nationale haïtienne de désarmement, de démantèlement, de réintégration et de lutte contre la violence locale, fondée sur la justice et l'état de droit, est une nécessité urgente. Les efforts que déploie le Gouvernement haïtien pour renforcer les capacités nationales et la collaboration régionale afin d'endiguer la propagation des armes illégales, soutenus par la communauté internationale, sont essentiels à la paix et à la stabilité à long terme du pays.
- 84. Je demande à la communauté internationale d'accroître d'urgence son appui aux interventions humanitaires et aux activités de développement en Haïti, en mettant l'accent sur les besoins immédiats de protection des plus vulnérables, tout en investissant dans le règlement des causes profondes structurelles de l'instabilité. Ce soutien renforcé est essentiel pour bâtir un Haïti sûr et stable, où il existe des bases solides pour le développement durable et où les droits humains de toutes les personnes sont protégés.
- 85. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à ma Représentante spéciale et à tous les membres du personnel des Nations Unies pour leur dévouement sans faille et leurs efforts inlassables en faveur d'Haïti et de son peuple.

Annexe

